



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**  
Service accueil, bâtiments et cadre de vie  
Bureau de l'accueil  
Section courrier

## **RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

-----

**N° 60 du 27 juin 2022**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du 27 juin 2022 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr). rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 27 juin 2022  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## Recueil spécial des Actes Administratifs n° 60 du 27 juin 2022

### SOMMAIRE

#### ***I - ARRÊTÉS***

##### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

- Arrêté DDT-TICSR n°2022-31 du 24 juin 2022 réglementant la circulation sur l'A11 semaine 26 (échangeur gatignolle)– travaux entretien

#### ***II - AUTRES***

Néant



**I - ARRÊTÉS**





**Arrêté N°TICSR 2022- 31**

**Arrêté portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A11 dans le cadre de travaux d'entretiens courants entre les PR 258 et 263 et l'échangeur de Gatignolle.**

**Le préfet de Maine-et-Loire**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 4ème partie – signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et Livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire approuvée par les arrêtés interministériels du 5 et 6 novembre 1992),

**Vu** le décret du 7 février 1992 approuvant la convention de concession de l'État et la société des Autoroutes du Sud de la France, en vue de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes,

**Vu** l'arrêté préfectoral TICSR 2016-002 en date 31 décembre 2015 portant réglementation de police de circulation et TICSR 2016-001 en date du 31 décembre 2015 portant réglementation d'exploitation sous chantier sur les autoroutes A11 (section Angers Nantes) et A85 (section Angers Bourgueil) dans leurs parties concédées à COFIROUTE dans la traversée du département de Maine et Loire,

**Vu** l'arrêté préfectoral TICSR 2020-009 du 10 avril 2020 autorisant le renouvellement d'exploitation de la tranchée couverte du Contournement Nord d'Angers.

**Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national (RRN),

**Vu** la demande présentée par COFIROUTE, et son dossier d'exploitation en date du 10/06/2022,

**Vu** l'avis de M. le président du Conseil Départemental, du 22/06/2022,

**Vu** l'avis favorable de M.le maire de la ville d'Angers du 24/06/2022,

**Vu** l'avis de M. le président de la société ASF du 24/06/2022,

**Vu** l'avis du sous-directeur de la gestion du Réseau Autoroutier Concédé (GCA), du 14/06/2022

**Sur proposition** du Directeur Départementale des Territoires,

**Considérant que** dans le cadre de travaux d'entretiens courants sur la section A11 du PR 258 au PR 263 sens 1 et l'échangeur de Gatignolle.

## **ARRÊTE**

### **Article premier**

**Les travaux seront réalisés durant la semaine 26, les nuits du lundi 27, mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 juin 2022 hors intempéries.**

**Les horaires de nuit seront compris entre 21h00 et 6h00.**

Phase 1 : Nuit du lundi 27 juin à 21h00, au mardi 28 juin 2022 à 06h00 :

- Travaux :
  - Fauchage du linéaire entre les PR 262+400 et l'échangeur de Gatignolle au PR 258 sur l'A11 sens 2 (Province-Paris)
  - Balayage de la chaussée entre les PR 262+400 et l'échangeur de Gatignolle au PR 258 sur l'A11 sens 2 (Province-Paris)
  
- Balisages :
  - Fermeture de la bretelle B5 Angers vers Cholet
  - Fermeture de la bretelle B2 A87 Cholet vers Paris
  - Neutralisation de la voie de droite de l'A11 dans le sens 2 (Province-Paris) depuis le PR 263.000 jusqu'au PR 258.000

Phase 2 : Nuit du mardi 28 juin à 21h00, au mercredi 29 juin 2022 à 6h00 :

- Travaux :
  - Fauchage du linéaire entre les PR 258 et le PR 263 sur l'A11 sens 1 (Paris-Province)
  - Balayage de la chaussée entre les PR 258 et le PR 263 sur l'A11 sens 1 (Paris-Province)
  
- Balisages :
  - Fermeture de la bretelle B8 Angers vers Tiercé
  - Fermeture de la bretelle B4 Ecoflant vers Angers
  - Neutralisation de la voie de droite de l'A11 dans le sens 1 (Paris-Province) depuis le PR 258.000 jusqu'au PR 263.000

Phase 3 : Nuit du mercredi 29 juin à 21h00 au jeudi 30 juin 2022 à 06h00 :

- Travaux :
  - Fauchage du linéaire entre les PR 258 et le PR 263 sur l'A11 sens 1 (Paris-Province)
  - Balayage de la chaussée entre les PR 258 et le PR 263 sur l'A11 sens 1 (Paris-Province)
  - Réparation glissières dans la bretelle Cholet vers Angers
  
- Balisages :
  - Fermeture de la bretelle B1 A87 Cholet vers Nantes
  - Fermeture de la bretelle B3 Cholet vers Tiercé
  - Fermeture de la bretelle B4 Ecoflant vers Angers
  - Neutralisation de la voie de droite de l'A11 dans le sens 1 (Paris-Province) depuis le PR 257.000 jusqu'au PR 263.000

### **Article 2**

**Fermeture de la bretelle B2 de l'échangeur de Gatignolle, A87 Cholet vers A11 Paris, nuit du lundi 27 juin à 21h00 au mardi 28 juin 2022 à 06h00 :**

**Itinéraire pour les usagers de l'A87 Cholet souhaitant prendre l'A11 en direction de Paris :**



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Les usagers de l'autoroute A87 Cholet désirant prendre la direction de l'A11 Paris seront déviés via l'échangeur n°15 de Angers Centre sur l'A11, pour faire demi-tour au giratoire Ramon et reprendre l'A11 en direction de Paris.

Le PMV sur A87 en amont de la sortie n°15 St Sylvain d'Anjou en direction d'Angers Nantes sera activé.

**Fermeture de la bretelle B5 de l'échangeur de Gatignolle, A11 Angers vers A87N Cholet, nuit du lundi 27 juin à 21h00 au mardi 28 juin 2022 à 06h00 :**

**Itinéraire pour les usagers de l'A11 souhaitant prendre l'87N en direction de Cholet :**

Les usagers de l'autoroute désirant sortir de l'A11 en direction de l'87N Cholet seront déviés par la sortie n°14 de Tiercé pour faire demi-tour au giratoire RD52/A87N et reprendre la direction de l'A87N Cholet.

Le PMV au PR 262.000 dans le sens 2 (province/paris) de l'A11 sera activé.

**Fermeture de la bretelle B4 de l'échangeur de Gatignolle, Tiercé vers A11 Angers/Nantes, nuits du mardi 28 juin au jeudi 30 juin 2022 de 21h00 à 06h00 :**

**Itinéraire pour les usagers venant de Tiercé souhaitant prendre l'A11 en direction de Nantes :**

Les usagers désirant entrer sur l'A11 en direction de Nantes en venant de la RD52 emprunteront l'itinéraire suivant :

- Sortie au giratoire RD52/A87 via la RD50.
- Route de la Confluence.
- Boulevard de l'industrie

Pour la direction de Nantes ils poursuivront la déviation via :

- Boulevard de Montplaisir.
- Boulevard du Doyenné.
- Boulevard Gaston Ramon.

**Fermeture de la bretelle B8 de l'échangeur de Gatignolle, A11 Angers/Nantes vers Tiercé, nuit du mardi 28 juin 21h00 au mercredi 29 juin à 06h00**

**Itinéraire pour les usagers venant de Paris souhaitant sortir de l'A11 en direction de Tiercé :**

Les usagers désirant sortir de l'A11 en direction de Tiercé seront déviés par l'échangeur n°13 de Pélouailles les Vignes sur l'A11, pour faire demi-tour au giratoire RD323/sortie A11 et reprendre l'A11 en direction de Nantes et la sortie n°14 de Tiercé.

Le PMV au PR 262.000 dans le sens 2 (Provence/Paris) de l'A11 sera activé.

**Fermeture des bretelles B1 et B3 de l'échangeur de Gatignolle, A87 Cholet vers A11 Angers Nantes et Tiercé, nuit du mercredi 29 juin 2022 21h00 au jeudi 30 juin de 21h00 à 06h00 :**

**Itinéraire pour les usagers en provenance de Cholet et en direction d'Angers, de Nantes ou de Tiercé :**

Les usagers désirant sortir de l'A87N en direction d'Angers, Nantes et de Tiercé seront déviés vers l'échangeurs n°13 Pellouailles les Vignes sur l'A11, pour faire demi-tour au giratoire RD323/sortie A11 et reprendre l'A11 en direction de Nantes et la sortie n°14 Tiercé.

Le PMV ASF de l'A87 au PR 3+200 N dans le sens Cholet/Nantes sera activé

**Fermeture de la bretelle B8 de l'échangeur de Gatignolle, A11 Angers Nantes vers Tiercé sera fermée du mardi 28 juin 2022 au mercredi 29 juin 2022 de 21h00 à 06h00 :**

**Itinéraire pour les usagers en provenance d'Angers Nantes et en direction de Tiercé :**

Les usagers désirent sortir de l'A11 en direction de Tiercé seront déviés l'A87N direction Cholet vers l'échangeur n°15 Parc des expositions, emprunter la D323 et reprendre l'A87N en direction de Tiercé.

Le PMV au PR 262.000 dans le sens 2 (province/Paris) de l'A11 sera activé.

**Article 3**

En cas de problèmes techniques ou de conditions météorologiques défavorables, la société Cofiroute sera amenée à modifier la planification des travaux. Les mesures d'exploitations pourront être décalées dans les mêmes conditions jusqu'au 01 juillet 2022 (hors week-end et jour férié), après information de la DDT et des gestionnaires concernés.

**Article 4**

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 4ème partie Signalisation de prescription et 8ème partie - Signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié).

Elle sera mise en place et entretenue par COFIROUTE.

**Article 5**

L'inter distance entre deux chantiers de l'A11 et A87 pourra déroger aux prescriptions des arrêtés permanents d'exploitation pour les sections exploitées par COFIROUTE.

L'inter distance pour ces nuits sera réduite à 0 km.

**Article 6**

L'information des usagers sera assurée par la société Cofiroute, à l'aide de la signalisation en place, des panneaux à messages variables et de Radio Vinci Autoroutes sur 107.7.

**Article 7**

- la Secrétaire Générale de la Préfecture de Maine-et-Loire,
- le président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
- le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire,



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

- le Commandant du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire,
- le sous-directeur de la Gestion du Réseau Autoroutier Concédé (GCA),
- M. le directeur régional de COFIROUTE, Échangeur de Troussebouc, 49 070 St Jean-de Linières,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté, dont une ampliation leur sera adressée par Cofiroute ainsi qu'aux services et autorités suivantes :

- le directeur départemental de la sécurité publique,
- les maires d'Angers,
- DIRO - Mission Information Routière et Coordination Zonale – chantiers  
zone.diro@developpement-durable.gouv.fr (ex CRICR),
- le directeur des services départementaux d'incendie et de secours de Maine-et-Loire,
- le directeur du SAMU,
- le responsable du CIT de Cofiroute,

La demande d'inscription de cet arrêté au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire sera faite par la DDT.

A Angers, le 24 juin 2022

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de l'unité Transports, Ingénierie  
de Crise et Sécurité Routière**

**Julien Bonal**

